

l'Ouest lors de la réunion tenue au Château Laurier. L'honorable représentant n'a pas répondu à ma question.

**L'hon. M. Martin:** J'ai dit que les cultivateurs du sud-ouest de l'Ontario ont reçu l'assurance qu'un prix de soutien serait accordé pour le maïs. Comme le sait le ministre de l'Agriculture, les producteurs de maïs lui ont demandé, il y a quelques mois, de désigner le maïs comme un produit visé par les dispositions de la loi sur la stabilisation des prix agricoles. Le prix de soutien proposé était d'environ \$1.45, ce qui serait le prix moyen des dix dernières années pour le maïs séché n° 2 livré aux éleveurs dans les régions productrices de maïs.

Quand le ministre de l'Agriculture répondra, j'espère qu'il nous dira quelle est la politique du gouvernement à cet égard. J'espère qu'il nous dira également si, au sujet du prix minimum du soja, nous nous trouverons devant une situation semblable à celle des États-Unis où il a fallu réduire de 25 p. 100 le prix minimum du soja. Cela influera-t-il sur la situation au Canada?

A l'heure actuelle, le prix minimum à l'égard du soja est de \$2.10, d'où il ne faut pas conclure que tout producteur de soja reçoit \$2.10. A cause de la méthode du prix moyen, bien des producteurs recevront bien moins que \$2.10 tandis que bien d'autres qui n'ont pas à demander d'aide, toucheront le prix minimum. En général, les producteurs de soja estiment que cette méthode du prix moyen ne correspond pas aux assurances données par le gouvernement qui avait garanti un prix minimum à l'égard du soja.

**L'hon. M. Harkness:** Puis-je poser une question à l'honorable député? A-t-il demandé aux producteurs intéressés s'ils consentiraient à mettre en commun le produit de leurs ventes? S'ils y consentent, nous pouvons leur verser à tous exactement le même prix, mais jusqu'ici ils n'ont pas voulu de cette mise en commun. En cas de refus, il est impossible de remédier à la situation exposée par l'honorable député.

**L'hon. M. Martin:** Les cultivateurs n'ont certes pas envie de mettre en commun leurs recettes. Voilà l'essentiel de ma réclamation. Lorsque les honorables vis-à-vis ont parlé d'un prix de soutien durant la campagne électorale, ils n'ont rien dit de prix moyens. Ils ont garanti un prix minimum à chaque producteur.

**L'hon. M. Harkness:** Non.

**L'hon. M. Martin:** L'honorable ministre a fixé le prix minimum à \$2.10. Je dirai que sur un point il a rempli sa promesse, c'est-à-dire qu'un prix minimum a été établi, mais

en calculant le prix qui reviendrait au cultivateur, il n'a jamais été dit qu'il pourrait recevoir un peu moins que le prix désigné. Puis, on ne nous a pas dit...

**L'hon. M. Harkness:** C'est une opinion purement personnelle.

**L'hon. M. Martin:** ...qu'on établirait une moyenne des prix à la fin de la saison, de sorte que certains agriculteurs, au lieu de recevoir \$2.10, retireraient aussi peu que \$1.90, comme il est arrivé dans certains cas que je connais. Lorsque le ministre abordera cette question, j'espère qu'il révélera en particulier quelles sont les intentions futures du gouvernement. Imiterons-nous les États-Unis et réduirons-nous le prix minimum de 25 p. 100 ou à peu près, parce que l'avilissement du prix minimum aux États-Unis intensifiera la concurrence qui existe maintenant au Canada, par suite des importations très considérables dans le sud-ouest de l'Ontario de produits agricoles américains en particulier? Le soja n'en est qu'un exemple. On pourrait encore citer le maïs, les conserves de tomates, les tomates et autres denrées.

Dans la déclaration très complète que le ministre a formulée le 6 mars, il a versé au compte rendu les données statistiques relatives au revenu total en espèces que les fermes du Canada retirent de la vente des produits agricoles. Ces données nous ont été fournies par province et celles qui portent sur les années 1940 à 1957 provenaient, sauf erreur, du Bureau fédéral de la statistique, tandis que celles de l'année 1958 provenaient de son propre ministère. Je crois que cela est exact.

**L'hon. M. Harkness:** Les chiffres que j'ai alors fournis étaient des estimations. Ceux du Bureau fédéral de la statistique ont été publiés depuis. Je crois que l'honorable député pourra constater qu'ils sont identiques, ou peu s'en faut.

**L'hon. M. Martin:** Je suis heureux que cela soit confirmé. Le chiffre total pour 1958 qu'a donné le ministre était de \$2,869,319,000. Ce chiffre comprend quelque 61 millions de dollars de versements supplémentaires payés aux agriculteurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je crois que c'est exact. Mais je signale au ministre que le chiffre global du revenu agricole en espèces est un barème trompeur, même s'il a manifestement servi le ministre en lui permettant d'indiquer une augmentation de 276 millions en 1958 sur 1957. Il me semble qu'il serait préférable de se servir du revenu net des fermes, ce qui donnerait une meilleure idée de la situation. Cependant, je le répète, j'ignorais jusqu'à ce moment que les chiffres de 1958 étaient disponibles.